



Compte-rendu audience DSDEN 64

24/06/2020

Les représentant-es des organisations syndicales appelant à des rassemblements le 24 juin, devant la sous-préfecture de Bayonne et devant la DSDEN à Pau, ont été reçu-es en fin de journée par Mme la Secrétaire Générale de la DSDEN et par Mme la Cheffe du pôle 1^{er} degré.

Durant un peu plus d'une heure, les membres de la délégation intersyndicale ont pu présenter leurs analyses de l'action gouvernementale et leurs revendications quant aux dégradations à marche forcée que Jean-Michel Blanquer entend imposer à l'Education Nationale et à ses personnels.

- **Abandon des 2S2C :**

Les organisations syndicales ne sont pas dupes des risques dont sont porteurs les 2S2C (sport, santé, culture, civisme) s'ils venaient à être pérennisés et étendus au-delà de la crise sanitaire actuelle : emprise accrue des collectivités territoriales sur le temps scolaire, sous-traitance de certains pans entiers des contenus pédagogiques à des intervenant-es extérieur-es au statut généralement précaire, renforcement des apprentissages dits « fondamentaux »...

Elles ont exigé la séparation des missions. Les professeurs des premier et second degré, fonctionnaires d'Etat, doivent assurer de l'école maternelle aux lycées, l'enseignement de **toutes les disciplines dont aucune ne doit être territorialisée.**

Les collectivités territoriales doivent assurer l'équipement matériel et pédagogique notamment informatique, l'entretien des locaux, les services de restauration, la construction de nouveaux établissements à chaque fois que c'est nécessaire. Aujourd'hui, on constate des inégalités de moyens de fonctionnement selon les communes et les établissements, beaucoup de

collectivités territoriales étant dans l'incapacité de pouvoir assurer correctement l'ensemble de ces missions. Le transfert d'une partie des enseignements ne saura qu'augmenter les inégalités, aggraver et dégrader une situation déjà particulièrement tendue. La crise COVID a révélé les nombreux manques et retard. Il est nécessaire que les collectivités puissent investir, qu'elles mettent les moyens nécessaires pour que les normes d'hygiène et l'entretien des locaux soient respectés, pour qu'il y ait suffisamment de sanitaires, pour que les écoles et établissements disposent de classes spacieuses ainsi que de grands espaces de vie afin de pouvoir accueillir tous les élèves dans des conditions décentes.

Les représentant-es syndicaux-ales présent-es ont exigé que le dispositif 2S2C ne survive pas à la crise sanitaire qui semble progressivement s'estomper.

Mme la Secrétaire Générale a pris note de la position exprimée, en pointant cependant l'aide financière conséquente qui avait été mobilisée par l'Etat (113, 20 euros par groupe d'élèves et par jour) pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de cette mesure.

- Abandon de la proposition de loi pour un statut de directeur d'école

Les représentant-es des organisations syndicales ont retracé les événements de l'année écoulée qui ont mis le mal-être et l'épuisement des directeurs-trices sur le devant de la scène : suicide de notre collègue Christine Renon, consultation ministérielle auprès des personnels qui se sont exprimés à 90% contre un statut de directeur, amorce de discussions interrompue par l'épidémie de coronavirus, proposition de loi parlementaire. Celle-ci, présentée à l'Assemblée Nationale dans les prochains jours n'est porteuse d'aucune avancée concrète pour les quelques 45 000 directrices et directeurs, alors que les réponses à la consultation ministérielle étaient sans ambiguïté :

Les directeurs-trices réclament du temps, de la formation (initiale et continue), une aide humaine, un allègement des tâches administratives et une revalorisation à la hauteur de leur implication et des responsabilités qui sont les leurs. Au lieu de cela, la proposition de loi entend les rendre « délégataires de l'autorité académique » et leur confie des missions

nouvelles parmi lesquelles on trouve des missions de formation et d'organisation du temps périscolaire. Pas trace de revalorisation chiffrée dans la proposition de loi, pas plus que d'un allègement significatif des tâches dans le respect du décret 89 définissant les missions des directeurs. Quant à l'aide humaine, elle serait accordée et financée par la collectivité territoriale dont dépend l'école, si elle le souhaite.

Enfin la loi, en transférant des pouvoirs décisionnaires au conseil d'école, rend les écoles autonomes plaçant l'enseignement sous la pression des communes et des familles.

Les représentant-es des organisations syndicales présent-es ont conjointement exprimé leur rejet pur et simple de la proposition de loi.

Mme la Secrétaire Générale a mis en avant les réunions de concertation avec des directrices et des directeurs du département, organisées dans le courant du mois de décembre, et qui ont permis de dresser un état des lieux précis des besoins des personnels.

- **Abandon des nouvelles règles de mutation, retour des commissions administratives paritaires :**

Les représentant-es des organisations syndicales ont déploré l'adoption de la loi de transformation de la Fonction Publique, dans le courant du mois d'août 2019, qui a réduit à néant le paritarisme et les prérogatives des CAPD en matière de mobilité et de promotion des personnels.

Dans le département, cela se traduit par un délabrement significatif du dialogue social avec les services administratifs, qui répondent systématiquement par la négative aux interventions des organisations syndicales ou aux demandes de bienveillance des personnels.

Mme la Secrétaire Générale réfute ce constat, qui ne correspond pas à la volonté de dialogue dont a fait preuve, selon elle, l'administration en organisant par exemple des visio-conférences rassemblant DASEN et organisations syndicales, durant la période de confinement. Elle déclare que

l'action de la DSDEN est elle-même contrainte par des lignes directrices de gestion académiques ou nationales, auxquelles la DSDEN est tenue de se conformer.

Pour les représentant-es des organisations syndicales présentes, s'il y a bien eu des espaces de parole, ils n'ont jamais permis l'écoute et encore moins la prise en compte des éléments avancés par les organisations syndicales. A chaque fois qu'une marge de manœuvre était permise, la DSDEN a toujours choisi de maintenir sa position initiale (règles du mouvement, critères de promotion), sans prendre en compte les remarques et les demandes des organisations syndicales.

Les représentant-es syndicaux-ales ont fait état de l'exaspération et de l'écoeurement de la profession, qui n'accepte pas l'arbitraire et l'absence d'humanité de certaines décisions, particulièrement concernant les bonifications des barèmes.

Concernant les mutations intra départementales, les organisations syndicales ont dénoncé les entraves au droit de muter, cette année, dans le premier degré, seulement 1,3% des demandes d'entrer dans le département ont obtenu satisfaction. En conséquence, les organisations syndicales ont demandé des ineat.

Mme la Secrétaire Générale a indiqué qu'à ce jour aucune information n'avait été donnée par le Rectorat concernant le nombre d'ineat qui seraient accordés dans le premier degré.

- **Arrêt des suppressions de postes et la création de postes dans l'Education Nationale**

Les représentant-es syndicaux-ales ont noté comme une avancée les annonces ministérielles de création de 1248 postes supplémentaires en plein cœur de la crise COVID. Si cela s'est traduit, dans notre département, par l'annulation du retrait de 18 postes, cela reste insuffisant pour faire face aux besoins. Alors que le confinement a aggravé les difficultés scolaires des élèves les plus fragiles, les organisations syndicales ont demandé le renforcement des RASED et, en conséquence, l'annulation de la suppression des 8 postes RASED entérinée lors du CTSD d'avril.

Concernant le second degré, alors que le confinement et l'arrêt des cours en présentiel ont tout autant impacté les élèves, les organisations syndicales ont fait le constat que le ministère n'avait fait aucune annonce de création supplémentaire. Nous avons demandé l'annulation des 12 suppressions de postes dans les Pyrénées-Atlantiques. Ces postes sont nécessaires pour renforcer l'enseignement disciplinaire, les dédoublements de classe et pour répondre aux besoins de fonctionnement des SEGPA. Avec les dotations actuelles, il y aura une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement à la rentrée de septembre 2020. Ce qui n'était pas acceptable avant le confinement devient intolérable après.

Mme la Secrétaire Générale a indiqué qu'elle n'était pas décisionnaire et faisait remonter les demandes.

- **Création d'un vrai statut avec un vrai salaire pour les AESH**

Les représentant·es syndicaux·ales ont bien évidemment dénoncé les conditions salariales des personnels Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap. En matière de rémunération, deux éléments doivent être menés de front :

- faire évoluer la grille indicative des salaires des AESH de l'académie qui est équivalente au minimum légal dans l'académie de Bordeaux,

- mettre en œuvre une revalorisation salariale (passage au palier supérieur) au moins à chaque entretien professionnel, conformément à la circulaire cadre de gestion des personnels AESH du 5/06/2019

(<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo23/MENH1915158C.htm>)

Mme la Secrétaire Générale renvoie à la Commission Consultative Paritaire, seule compétente pour faire évoluer la grille de salaire indicative des AESH de l'académie. Elle prend note de la demande de systématiser le passage au palier supérieur à chaque entretien professionnel.

- **L'abrogation de la réforme du baccalauréat et du lycée, des E3C et de Parcoursup**

BAC 2020 : Les représentant·es syndicaux·ales ont dénoncé les conditions d'attribution du baccalauréat 2020. Les représentants refusent que le contrôle continu qui s'applique cette année dans un contexte particulier devienne la norme. Avec la prise en compte du contrôle continu pour l'obtention du bac, les évaluations de formatives deviennent certificatives ce qui est injuste. Pour beaucoup d'élèves, les résultats sont meilleurs au bac et les notes sont attribuées différemment selon les professeurs, selon les établissements. La note de cadrage ministérielle préconise « une harmonisation intelligente » mais les recommandations sont inapplicables. Elles plongent les équipes dans la confusion et elles divisent les professeurs. Une forte pression pèse sur les personnels enseignants et administratifs car, sur eux, repose la responsabilité d'harmoniser de façon juste. Cela est impossible : des notes locales n'ont pas une valeur nationale.

Ce qui se passe aujourd'hui doit servir d'exemple : il faut abandonner la réforme du BAC, des E3C et du lycée. Il faut revenir à des épreuves terminales afin de conserver le caractère national du BAC premier grade universitaire.

Madame la Secrétaire Générale récuse le caractère local du contrôle continu. Parcoursup s'appuie sur les notes du premier et du second trimestre pour l'orientation des élèves.

Les organisations syndicales reconnaissent que Parcoursup réalise une sélection des élèves en fonction du lycée d'où ils viennent. C'est pourquoi elles demandent l'abandon du dispositif.

- **Augmentation des salaires et du point d'indice.**

Les représentant·es syndicaux·ales ont dénoncé le gel du point d'indice qui persiste sans discontinuer depuis plus de 10 ans et qui entraîne une érosion constante du pouvoir d'achat des agent·es de la fonction publique (près de 20% en 20 ans). Ils et elles ont également évoqué les annonces répétées de Blanquer d'une revalorisation conséquente des enseignant·es, énoncées en parallèle des mobilisations contre la réforme des retraites.

Mme la Secrétaire Générale explique la non-mise en œuvre de ces revalorisations par la suspension de la réforme des retraites pour cause de COVID 19, confirmant ainsi que les revalorisations envisagées ne sont qu'une compensation partielle des pertes sur le montant des pensions de retraite, et aucunement une revalorisation au regard du déclassement salarial des PE, comparativement aux autres pays de l'OCDE.

- **L'arrêt total des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanquer**

Les représentant·es syndicaux·ales ont dénoncé les conditions dans lesquelles se sont déroulées les épreuves anticipées du BAC 2021, les E3C. Alors que les élèves et les personnels manifestaient pour dénoncer le caractère arbitraire de ces épreuves, ils ont subi une répression jamais égalée. Dans le stress, sous la menace de sanctions, sous la pression des forces de l'ordre, les élèves ont dû composer. Ce sont des conditions indignes d'un examen. Les représentants du personnel ont demandé l'abandon de ces épreuves. Ils ont demandé que les atteintes au droit de manifester et de revendiquer cessent ainsi que l'arrêt de toutes les poursuites engagées contre les élèves et les personnels : réintégration immédiate des trois collègues du lycée de Melle et arrêt de la procédure à l'encontre de notre collègue syndicaliste du Lot.

Les organisations syndicales ont demandé ce qu'il advenait de la plainte contre X concernant le lycée Supervielle d'Oloron suite à la passation des E3C.

Madame la Secrétaire Générale a indiqué n'avoir aucune information à ce sujet.